



# L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

## AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

### VLA-AOP-TEC-202203-TRRCAC

#### TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CHALET DU PARC ANDRÉ-COURCELLES

**MAÎTRE DE L'OUVRAGE :** Ville de L'Assomption  
781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord  
L'Assomption (Québec) J5W 2H1

**MAÎTRE D'ŒUVRE :** 4368894 Canada (Shellex Infrastructure)  
1420, Grande Allée, bureau 200  
Terrebonne (Québec) J6W 6B7

**NOTRE DOSSIER :** **03-04646**

#### DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Ville de L'Assomption demande des soumissions pour des **travaux de réhabilitation du chalet du parc André-Courcelles**.

Seuls sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province visée par cet accord et détenant, le cas échéant, une licence d'entrepreneur de construction appropriée, émise par la Régie du bâtiment du Québec.

#### DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca), pour les entrepreneurs inscrits à ce service. Pour s'y abonner ou pour toutes autres questions, les entrepreneurs peuvent communiquer avec le SEAO par téléphone au 514 856-6600 ou au 1 866 669-7326 (pour l'extérieur) ou en consultant le site Internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca) en stipulant le numéro de référence **VLA-AOP-TEC-202203-TRRCAC** à compter du **29 mars 2022**. L'obtention des documents est assujettie à la tarification établie par le SEAO.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra communiquer, par écrit seulement, avec André Boisvert, chef de division approvisionnement de la Ville de L'Assomption, par courriel à l'adresse [appeldoffres@ville.lassomption.qc.ca](mailto:appeldoffres@ville.lassomption.qc.ca), et ce, au minimum sept (7) jours avant l'ouverture des soumissions afin de permettre à un responsable du projet de répondre à toutes les demandes avant l'ouverture des soumissions. Toutes les demandes reçues passé ce délai risquent ne pas être considérées.

Les réponses seront communiquées par écrit à tous les soumissionnaires. Lorsqu'une réponse a pour conséquence de modifier les exigences du devis, cette réponse devra être présentée sous forme d'addenda.

#### EXIGENCES

Chacune des soumissions devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission émis en faveur de la Ville de L'Assomption au montant équivalant à dix pourcent (10 %) du total de la soumission, incluant les taxes.

La garantie qui doit accompagner la soumission conformément aux exigences de l'appel d'offres et de la formule de soumission doit être fournie selon l'une des formes suivantes :

- un cautionnement de soumission, émis par une compagnie d'assurance autorisée par l'Inspecteur général des institutions financières ou d'une institution bancaire, conforme à la formule 1809-900/H du document des garanties et assurances. Le cautionnement doit être valide pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, ou

- un chèque visé, fait à l'ordre du maître de l'ouvrage et tiré sur un compte inscrit dans une institution bancaire ou une caisse Desjardins faisant affaires au Québec.

De plus, ce cautionnement de soumission devra être accompagné :

- d'une lettre d'engagement émise par une compagnie d'assurances ou une institution bancaire, selon la formule 1809-900/H du même document, stipulant qu'un cautionnement d'exécution sera accordé au soumissionnaire s'il devient l'adjudicataire équivalent à **cinquante pour cent (50 %) du montant du contrat (incluant les taxes)**, ainsi qu'une garantie de paiement des gages, matériaux et main-d'œuvre équivalente à **cinquante pour cent (50 %) du montant du contrat (incluant les taxes)**;
- du formulaire Attestation d'intégrité (déclaration du soumissionnaire) dûment rempli;
- de la résolution de compagnie ou autorisation de signer la soumission;
- d'une copie de la licence d'entrepreneur (Régie du bâtiment du Québec) dans la ou les catégories appropriées;
- d'une copie de l'Attestation de Revenu Québec délivrée par Revenu Québec ou du formulaire Absence d'établissement au Québec;
- du formulaire Liste des sous-traitants;
- d'un calendrier de réalisation des travaux;
- la validation de conformité de la CNESST;
- de l'accusé de réception des addenda émis, s'il y a lieu;
- de tout autre document requis dans les documents d'appel d'offres non énumérés ci-dessus.

L'absence du formulaire Attestation d'intégrité (déclaration du soumissionnaire) dûment rempli entraînera le rejet automatique de la soumission.

#### **DATE ET ENDROIT DE RÉCEPTION**

Les soumissions devront être déposées (l'original et une (1) copie de tous les documents) dans des enveloppes scellées et identifiées « **Travaux de réhabilitation du chalet du parc André-Courcelles** », à la réception du Complexe municipal de la Ville de L'Assomption, sise rez-de-chaussée du 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, à L'Assomption (Québec) J5W 2H1 avant **dix heures (10 h), le 27 avril 2022**, et seront ouvertes le même jour, au même endroit.

La Ville de L'Assomption ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donnée à L'Assomption, le 24 mars 2022.

André Boisvert  
Chef de division approvisionnement  
Services techniques et de l'environnement